



Commune de Misery-Courtion

CONVOCATION

à l'assemblée communale du lundi 31 août 2020 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 31 août 2020, à 20h00, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019**
- 2. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens**
- 3. Approbation des statuts révisés de l'Association pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)**
- 4. Comptes 2019**
 - 4.1 Compte de fonctionnement**
 - 4.2 Compte des investissements**
 - 4.3 Rapport de l'organe de révision**
- 5. Modification du nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026**
- 6. Divers et communications.**

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée. L'intégralité des comptes est également consultable sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

Le Conseil communal